EDITION MARS - AVRIL 2014

Membre du Réseau des Communicateurs Environnementaux d'Afrique centrale

AfriquEnvironnement Plus

MAGAZINE BIMESTRIEL D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE

Interview du ministre
Henri Djombo

LE FIPAC
UN NOUVEAU DEFI POUR LA CEEAC

11e REUNION DE LA CONVENTION D'ABIDJAN:
BILAN ET PERSPECTIVES

l'eau expo & Forum 2015

SALON INTERNATIONAL DE L'EAU
ENVIRONNEMENT - TECHNOLOGIE - SANTE - IRRIGATION

20 - 23 Mai 2015

Parc des Expositions,
Route d'El Jadida, Casablanca - Maroc

www.eauexpo.com

Ministère de l'Intérieur Direction des Régies et des Services Concédés
Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
Ministère de l'Agriculture, et de la Pêche Maritime
Ministère de la Santé
Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies
Maroc Export
AMEPA

Partenaire Officiel
ONEE

Partenaire Evénement

FERIA DE ZARAGOZA
emegui MAROC

Partenaire Médias

Water
l'eau
Fluides
Construire
Construire
DesalData
La Tribune
ENERGIE
GWI Desalination.com
RESAGRO
LE MESSAGER
KOMPASS
Sodipress
EVERYTHING ABOUT WATER

medcom Certifiée ISO 9001 : 2008
Tél : +212 5 22 24 17 96/98
E-mail : medcom@medcom.ma

Magazine Bimestriel, d'analyse et de politique environnementale, Siège Brazzaville Congo

Contacts : (+242) 05519 62 49 / 06806 05 29
E-mail :afenvironnementplus@yahoo.fr
info@afriquenvironnementplus.com
www.afriquenvironnementplus.com

Directeur de la Publication
Raoul SIEMENI

Directeur des Projets et de la formation
Brice Severin PONGUI

Coordonnatrice
Marie Danielle NGO NGUE

Rédacteur en chef
Wilfrid LAWILLA

Chargé de la communication
Robert NGOUMA

Rédaction générale
Raoul SIEMENI
Marie Danielle
Wilguette EZNEZ
Oriane BAYENDELA
Nathalie MITOAMONO
Wilfrid LAWILLA

Secrétariat de Rédaction
Marie SIEMENI
Milene MIMISSIE
Orly

Superviseur de correction
Bonne Année MATOUMONA

Representant Cameroun
Winnie KITIO

Partenaire : Energie 2050
Stéphane POUFFARY

Mise en page et Graphisme
• Houseperfect/Trésor NGANDU K.D
tresorng7@gmail.com

Photographe
Carine OYOMA

Service Technique
Bernard TCHOKOTE

www.afriquenvironnementplus.com

SOMMAIRE

6-10 **DOSSIER SPÉCIAL FIPAC**
FIPAC 3
Des savoir-faire traditionnels pour l'integration socio economique des populations autochtones

14-16 **POLITIQUE COMMUNAUTAIRE**
UICN
Impfondo 2014, les bases d'un avenir prometteur

30-31 **POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**
11e REUNION DE LA CONVENTION D'ABIDJAN: BILAN ET PERSPECTIVES

36-37 **POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**
Les contraintes de l'APV et les besoins des PMEs en réflexion

royal air maroc
خطوط الملكية المغربية

afenvironnementplus@yahoo.fr

Vols Royal Air Maroc
Vols en partenariat
Nouvelles destinations Royal Air Maroc
CASABLANCA
www.royalairmaroc.com
Les ailes du Maroc
royal air maroc

Agir concrètement ***sur le terrain !***

Le savoir-faire traditionnel des populations rurales et autochtones, le Développement de l'économie verte, la lutte contre le braconnage et la « biopiraterie » ou le « pillage » des ressources génétiques, y compris la protection et la valorisation de la biodiversité sont des priorités, qui au-delà des discours, ont plus besoin aujourd'hui d'actions concrètes sur le terrain. Le Ministre en charge de l'Economie forestière et du Développement Durable de la République du Congo a bien résumé le problème dans une interview qu'il a bien voulu nous accorder dans ce 20ème numéro de votre magazine au sujet de la troisième édition du FIPAC, de la onzième Conférence des parties contractantes de la Convention d'Abidjan sur la Conservation et la Gestion durable des écosystèmes marins et côtiers de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud ; et de la tenue prochaine à Brazzaville d'une conférence internationale sur la lutte contre l'exploitation et le commerce illicite de la biodiversité africaine. « Nous pensons que cette conférence sera le meilleur moment pour tout le monde d'agir concrètement, de définir les moyens d'action qui vont nous permettre d'éradiquer tous ces phénomènes dont nous nous plaignons, il faut finir avec la parole, avec les grands discours pour agir sur le terrain », a-t-il martelé.

L'heure est donc grave. Après plusieurs discours, il faut maintenant passer aux actions concrètes, mais pas de manière désordonnée. La balle est du côté des politiques, de la communauté internationale, des institutions financières internationales, des ONG nationales et internationales ; sans oublier les populations rurales elles-mêmes. Mais, à chacun son niveau d'action et de responsabilité. Car, personne ne fera et ne devra faire le travail de l'autre. Comme pour le climat, responsabilité commune, mais différenciée. ■

Raoul SIEMENI

royal air maroc

FIPAC 3

Des savoir-faire traditionnels pour l'integration socio economique des populations autochtones

La troisième édition du Forum International sur les Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC), s'est tenue à Impfondo, dans le département de la Likouala, en République du Congo, du 4 au 7 Mars 2014, sous le thème : « Populations Autochtones, Savoir-faire traditionnel et Economie Verte en Afrique Centrale ».

Cette édition revêt un caractère particulier de par ses objectifs qui consistaient non seulement à faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du FIPAC 2, à valider le système de l'Economie des Savoir-faire traditionnels en Afrique Centrale et le programme de l'Economie des Savoir-faire traditionnels en Afrique Centrale ; mais aussi et surtout à procéder au transfert de la gestion de l'organisation du FIPAC du Gouvernement congolais de la République du Congo au Secrétariat Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

La médecine traditionnelle est très opportune dans une Afrique où 80% de la population y ont recours. L'économie des savoir-faire traditionnels s'inscrit donc actuellement dans une véritable dynamique de santé publique ; mais aussi et surtout dans celle

de D à G : Les présidents D. Sassou Nguesso du Congo et Idriss Deby du Tchad et le ministre congolais H. Djombo

Vue de quelques ministres au FIPAC (RDC, Cameroun, Guyane)

Une école autochtone (ORA)

d'intégration, d'émancipation des et de reconnaissance des populations locales et autochtones.

A l'ouverture des travaux du segment technique du FORUM, Henri Djombo, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable de la République du Congo a relevé la nécessité de poursuivre les efforts scientifiques observées pour la reconnaissance des valeurs culturelles, la valorisation des connaissances er savoir-faire traditionnels, ainsi que l'implication des peuples autochtones dans l'accès et le partage juste et équitable des bénéfices résultants de l'exploitation des ressources génétiques issues de leurs terroirs.

D'ailleurs, dans son mot de circonstance, l'ambassadeur Ahmad ALLAM-MI, Secrétaire General de la CEEAC, a expliqué que « l'économie des savoir-faire traditionnels est un outil efficace et innovateur dans la recherche des solutions pour l'intégration économique des populations locales et autochtones, la valorisation de la biodiversité et la création d'emplois tant dans les zones rurales que dans les villes. » Ainsi, la 3ème édition du FIPAC a posé « les bases de développement des outils et de promotion de la valeur économique des savoir-faire traditionnels des populations autochtones et locales au service de la valorisation des ressources naturelles tant biologiques que non biologiques », a-t-il conclu. Pour y arriver, il est capital de combattre la bio piraterie.

Dans la même lancée, Leonard USONGO, directeur de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) du Cameroun, dans une déclaration, a encouragé les Etats de la CEEAC a invité les Etats à intégrer dans les stratégies de développement de la sous-région les programmes de valorisation des savoir-faire traditionnels qui constituent une ressource au potentiel économique et commercial important. Il a aussi rassuré la disponibilité de l'UICN à travailler en étroite collaboration avec les pays d'Afrique Centrale pour mobiliser les partenaires internationaux et les institutions spécialisées, les ressources financières, matérielles et stratégiques pour la mise en

œuvre des initiatives en faveur de la valorisation des savoir-faire traditionnels des populations autochtones et locales.

En effet, ces dernières sont une composante sociologique majeure pour et dans la gestion et la valorisation durable des ressources biologiques. Cette place importante qu'occupent ces populations a été rappelé par le Secrétaire Exécutif Adjoint de la Commission des Forets d'Afrique Centrale (COMIFAC), Martin TADOUM, qui a réaffirmé l'engagement de la COMIFAC à soutenir le FIPAC à travers, entre autres, un plan de Convergence qui prévoit plusieurs actions en faveur de la sécurisation des terroirs des peuples autochtones et à leur participation effective a la gestion des ressources forestières. « Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Convergence, la COMIFAC a adopté deux directives majeures sous régionales sur la participation des populations locales et autochtones à la gestion forestière et sur la gestion durable des produits forestiers non ligneux d'origine végétale. », a-t-il notifié, avant de révéler qu'une stratégie sous régionale en matière d'accès et de partage des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques a été adoptée. De plus, la COMIFAC est également aux côtés du REPALEAC depuis plusieurs années, pour l'appuyer dans son organisation et fonctionnement, afin qu'il devienne un véritable réseau d'échanges d'expériences du savoir faire des peuples autochtones.

Plusieurs institutions lui emboitent le pas. C'est le cas Fonds International de Développement Agricole (FIDA), partenaire technique et financier du système des Nations Unies, et institution financière internationale, qui compte en son sein 172 Etats membres. Le FIDA a une coordination spécialisée sur les questions autochtones et tribales, qui a d'ailleurs tenu à Rome, en février 2013, en marge de la 36ème session du Conseil des Gouverneurs, son 1er forum des peuples autochtones du FIDA.

« Nous y sommes impliqués naturellement et comptons d'ailleurs renforcer cette position au travers d'un réseau de partenaires ayant pour objectif principal de donner une grande dignité économique et sociale à cette importante catégorie de population dont la richesse culturelle et les savoir autochtones ne sont pas encore suffisamment exploités. », a martelé le Représentant du FIDA. « L'appui concourant au renforcement social, économique, environnemental et spirituel serait d'une contribution précieuse au patrimoine mondial grâce à la valorisation des savoir-faire traditionnels. Les programmes et projets financés par le FIDA favorisent la synthèse entre les systèmes de savoirs autochtones et les technologies modernes de manière à assurer la gestion durable des ressources naturelles. Ceci pourrait, entre autres, constituer des pistes de collaboration avec l'économie des savoir-faire traditionnels en cours de conception au niveau de la CEEAC », a-t-il ajouté.

LA REGIONALISATION DU FIPAC

La troisième édition du FIPAC a été marquée par le transfert de la gestion et l'organisation de ce Forum du Gouvernement de la République du Congo au Secrétariat Général de la CEEAC. Le transfert s'est fait entre le chef de l'Etat Congolais, son Excellence Denis Sassou Nguesso et le Président en exercice de la CEEAC, le chef de l'Etat Tchadien, son Excellence Idris Deby Itno, en présence du chef de l'Etat béninois, son Excellence Boni Yayi. Le changement du statut du FIPAC est motivé par le souci de mieux pérenniser les actions du FIPAC devenu une vraie plateforme de concertation et de dialogue sous régionale pour débattre des questions autochtones. C'est d'ailleurs le vœu qu'a exprimé son Excellence le chef de l'Etat congolais Denis Sassou Nguesso en ces termes : « Nous formons le vœu ardent que, dorénavant, Impfondo soit un véritable carrefour d'échanges, de partage, d'expériences, de renforcement des capacités et de brassage des peuples, non seulement d'Afrique Centrale, mais aussi du monde. La promotion de l'équité, de la dignité humaine, de l'esprit de justice et l'harmonisation des rapports intercommunautaires constituent le noyau central du FIPAC ».

Les présidents Denis Sassou Nguesso et Idriss Deby Itno ont ensuite inauguré le village « FIPAC » ; point de convergence et de rassemblement de tous les acteurs oeuvrant pour la protection et la promotion des droits des populations autochtones de la sous région. Le siège du Forum, bâti sur un terrain de 184 hectares à environ 5 kilomètres du centre d'Impfondo, comprend un bloc administratif, un réfectoire, des dortoirs, un complexe touristique, une salle de conférence. Les travaux de construction de ce siège, ameublement compris, sont estimés à 800 millions de francs CFA et ont été financés par la République du Congo.

La CEEAC qui prend le relais de la gestion et de l'organisation du FIPAC. Depuis le 6 mars 2014, se charge du personnel qui y travaillera. Toutefois le Congo pourrait être sollicité à lui venir en aide si la nécessité s'imposait.

Il est souhaitable que toutes les institutions s'impliquent activement de façon à changer radicalement la donne des conditions de vie des populations autochtones. Il est déplorable de constater que malgré « des efforts que la Communauté internationale déploie, les peuples autochtones soient encore parmi les groupes de population les plus vulnérables, les plus marginalisés et les plus désavantagés au monde », a noté le Représentant du FIDA. Il a souhaité de tout mettre en œuvre afin que leur voix soit entendue, que leurs droits soient respectés en leur garantissant une participation pleine et effective aux décisions les concernant à tous les niveaux.

Ce Forum a été organisé par le Gouvernement congolais, en collaboration avec la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Commission des Forets d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la conservation et la Gestion des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC), sous le haut patronage de son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la république du Congo.

Présiduim à l'ouverture (au centre Mr Ahmad Allam-Mi, SG CEEAC et le ministre H. Djombo)

Renforcer la loi faunique par le soutien au développement socio-communautaire

Plus d'informations au service de la protection de la faune

Le segment scientifique du forum ouvert par Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable du Congo, s'est tenu du 04 au 06 Mars. Parmi les participants, on pouvait identifier : l'Honorable Pauline SUKHAI, Ministre de la Guyane Anglaise en charge des questions autochtones; Hyacinthe TOUHOUYE, Ministre de l'Economie Forestière, de l'Environnement et du Tourisme de la République Centrafricaine ; Ahmad ALLAM-MI, Secrétaire General de la CEEAC ; Martin TADOUM, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC, Gilbert DJOMBO BOMODJO, Préfet du département de la Likouala ; Liberate NICAYENZI, Coordinatrice Régionale Adjointe du REPALEAC. Il y avait aussi les sénateurs et parlementaires du Congo, les représentants en charge des forets, de l'environnement et des peuples autochtones des pays membres de la CEEAC-COMIFAC suivants : Burundi, Cameroun, République du Congo, République Démocratique du Congo, Rwanda, Gabon, République Centrafricaine, Sao Tomé et Principe, Tchad.

Nous n'oublions pas les représentants des corps diplomatiques accrédités en République du Congo, et des institutions sous régionales suivantes : CEEAC, COMIFAC, RAPAC, CEFDHAC et réseaux affiliés. Les agences du Système des Nations Unies et institutions financières telles que le FAO, l'UNICEF, la Banque Mondiale, FIDA étaient également présentes. Les autorités administratives et locales du département de la Likouala, les partenaires au développement, les organisations internationales et initiatives sous régionales (Union Internationale pour la Conservation de la Nature, WCS, PACEBCO), les représentants des peuples autochtones de la Guyane anglaise en Amérique du Sud, les entreprises du secteur privé, les ONG nationales, les organisations de la société civile, les medias nationaux et internationaux, étaient aussi présents.

La modération générale des travaux a été assurée par Martin TADOUM de la COMIFAC, et le Secrétariat par l'UICN.

Hommage

à Monsieur Roger TCHOUNGUI

Le 18 février 2014, Monsieur Roger TCHOUNGUI, Secrétaire général adjoint de la CEEAC quittait la terre des hommes des suites d'une courte maladie, ceci quelques jours après la signature du cahier de charges entre la CEEAC et la République du Congo, au sujet de l'organisation de la 3e édition du Forum International sur les Peuples Autochtones d'Afrique Centrale. La cérémonie d'ouverture du FIPAC 3 a servi de cadre pour le gouvernement congolais de lui rendre un dernier hommage pour tous les efforts engagés par Monsieur TCHOUNGUI dans l'aboutissement de ce forum.

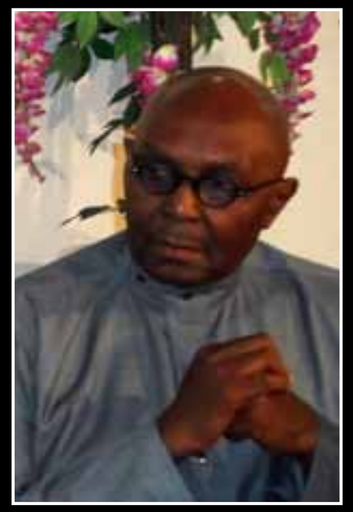

Afrique environnement plus et le réseau des communicateurs pour l'environnement et l'information en Afrique centrale (RECEIAC) rendent aussi un vibrant hommage à cet illustre disparu et présentent leurs condoléances les plus attristées à toute sa famille et à la CEEAC.

Entretien

avec Honoré TABUNA, Expert en Valorisation de la biodiversité et de l'Economie de l'Environnement à la CEEAC et Coordonnateur de l'organisation du FIPAC 3

Le FIPAC 3 a fermé ses portes le 7 mars 2014. Il a été une réelle plate-forme de concertation et d'échanges autour de la promotion des savoir-faire traditionnels sous le thème « Populations autochtones, Savoir-faire Traditionnels et Economie Verte en Afrique Centrale ». Faisons un Zoom sur les impressions et le regard d'expert de l'une des personnes qui a marqué cette troisième édition du FIPAC : Honoré TABUNA, décoré lors de cette cérémonie de transfert de l'organisation du FIPAC 3 au Secrétariat général de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), par S.E. Denis Sassou Nguesso, président de la République du Congo.

Winnie Kitio : M. TABUNA, le FIPAC III vient de s'achever. Quelle est sa plus-value ?

Honoré Tabuna. : La plus-value du FIPAC III réside dans le fait qu'il est la seule plateforme en Afrique et en Afrique Centrale où l'on discute des questions des populations autochtones et locales et de leurs savoir-faire sur le plan politique, économique, juridique et institutionnel en lien avec la valorisation des ressources naturelles.

Le Ministre Henri DJOMBO de l'Economie Forestière et du Développement Durable de la République du Congo, parle du « carrefour des savoirs ». Selon vous, de quels savoirs s'agit-il ? Quel lien faites-vous, en tant que expert, entre « Savoir-faire traditionnels » et « Economie Verte » ?

Il s'agit des savoir-faire traditionnels des populations autochtones et locales au service de la valorisation des ressources naturelles biologiques et non biologiques. Les savoir-faire traditionnels sont des connaissances à utiliser pour développer l'économie des plantes utiles de l'amont jusqu'à l'aval. A titre d'exemple, nous pouvons citer le cas de l'économie des plantes médicinales, des plantes cosmétiques et des plantes spontanées alimentaires.

Après la promotion de la valeur socio-culturelle des savoir-faire traditionnels en matière d'environnement sur laquelle se sont appesanties les précédentes éditions, le FIPAC III se lance sur la promotion économique de ces savoir-faire. Qu'entend-t-on par économie des savoir-faire traditionnels et qu'est-ce qui a motivé le choix de ce thème ?

L'économie des savoir-faire traditionnels recouvre l'ensemble des activités économiques directes et indirectes visant à donner de la valeur économique et marchande aux connaissances traditionnelles des populations pour parvenir à :

- l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- la création d'emplois dans les zones rurales et dans les villes ;
- la valorisation des ressources naturelles biologiques et non biologiques ;
- le développement des entreprises ;
- la diversification de l'économie des Etats.

Ce qui a motivé le choix de ce thème est le mandat de la CEEAC qui consiste à contribuer au développement économique de la sous-région. Il se trouve que le Secrétariat de la CEEAC a initié depuis 2010 le processus de mise en œuvre du Système de l'Economie Verte en Afrique Centrale approuvé par les Etats en mai 2012 à Brazzaville. Pour opérationnaliser ce système, les Etats ont adopté plusieurs programmes sectoriels dont le programme de développement de l'économie des produits forestiers non ligneux. Et comme vous le savez, les produits forestiers non ligneux ou produits autres que le bois d'œuvre sont utilisés depuis plusieurs décennies par les populations autochtones et locales à plusieurs fins grâce aux savoir-faire traditionnels transmis de génération en génération. Malheureusement, la valeur de ces savoir-faire au service de la valorisation de la biodiversité, un segment de l'économie verte, n'a jamais été développée. Ce thème a été choisi pour combler cette lacune.

De quelle façon le Forum a-t-il mis en valeur les savoir-faire traditionnels des populations présentes et qu'est-ce que les experts en ont appris ?

Les experts ont appris que l'économie des savoir-faire traditionnels est un segment de l'économie de la connaissance très développé dans les pays industrialisés et dans les pays émergents où elle contribue à hauteur dans les PIB de ces Etats. A ce titre, l'économie des savoir-faire traditionnels doit être développée pour qu'elle contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations autochtones qui en sont les principaux détenteurs.

Nous savons que les populations autochtones vivent en symbiose avec les forêts, dont ils en sont les réels protecteurs. Quelle initiative est entreprise par le FIPAC III en direction de ces populations pour promouvoir leur action quotidienne, qui semble souvent passer inaperçue ?

Pour promouvoir les actions des autochtones, la CEEAC a défini une vision du FIPAC. Ce forum constitue pour le Secrétariat de la CEEAC un outil au service du développement de l'économie des savoir-faire traditionnels et celui des métiers liés à l'économie verte dans lesquels les populations autochtones ont un rôle important à jouer. Parmi ces métiers sous exploités, on peut citer le métier de guide éco touristique, celui d'aide à la reconnaissance des plantes, de leurs noms vernaculaires et de leur utilisation.

Ces populations qui sont les premières impliquées dans la gestion non durable des forêts doivent cohabiter avec les entreprises d'exploitation forestière. Quel peut être l'apport de ces entreprises dans ce processus de valorisation des savoir-faire traditionnels ?

Les entreprises vont contribuer au développement de l'économie des savoir-faire traditionnels en apportant leur appui financier à la mise en œuvre des programmes sectoriels de l'économie des savoir-faire traditionnels.

Le gouvernement congolais vient de transférer officiellement la gestion du site et l'organisation du FIPAC à la CEEAC. Quels sont les enjeux de ce transfert pour la CEEAC ?

La CEEAC va développer un plan d'action à court, moyen et long terme pour parvenir au développement et à la promotion du FIPAC pour qu'il contribue réellement au développement de l'économie des savoir-faire traditionnels. Une étude de faisabilité va être lancée très prochainement pour bien définir ce que la CEEAC compte faire.

Le FIPAC 3 a connu la présence de trois chefs d'Etats. Quel aura été leur impact dans cet événement et quelles sont les autres institutions qui ont été impliquées dans l'organisation de ce forum ?

La présence des Chefs d'Etat a donné une dimension politique de haut niveau à l'évènement et a démontré le soutien politique de haut niveau des questions autochtones et de l'économie des savoir-faire traditionnels. Pour ce qui est de l'organisation, quatre acteurs étaient impliqués dans l'organisation de la 3ème édition du FIPAC à savoir le Gouvernement du Congo, la CEEAC, la COMIFAC et le REPALEAC. La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) avait pour rôle d'assurer la modération générale du Forum et faire la promotion de l'évènement auprès des Partenaires Techniques et Financiers intéressés par les questions liées aux populations autochtones et aux savoir-faire traditionnels au service de la valorisation de la biodiversité. Le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC) avait pour mission de sensibiliser et d'encadrer les délégations des populations autochtones invitées. Le REPALEAC a assuré le rôle de rapporteur général du Forum. ■

Propos recueillis par Winnie Kitio

Groupe de travaux des autochtones au FIPAC

Vue des participants au FIPAC (au centre Léonard USONGO, Directeur régional de l'UICN pour le Cameroun)

POLITIQUE COMMUNAUTAIRE

UICN

Impfondo 2014, les bases d'un avenir prometteur:

Le savoir-faire traditionnel des populations autochtones et locales d'Afrique centrale célébré

Comme le disait un sage africain, rien de grand dans ce monde ne s'est réalisé sans un rêve. Telle une histoire contée à une communauté au coucher du soleil sous un baobab en pleine forêt d'Afrique, le FIPAC, le Forum International sur les Peuples Autochtones et locales d'Afrique Centrale initié par la République du Congo, marque la genèse du développement d'un outil de communication, de promotion et de marketing des savoir-faire traditionnels aussi bien des populations autochtones que locales. Il constitue un lieu d'échanges sur les progrès réalisés en Afrique centrale sur l'économie des savoir-faire traditionnels au service de l'utilisation des ressources biologiques et non biologiques.

L'histoire nous a offert une nouvelle page, du 4 au 7 mars 2014, au village du FIPAC qui, entièrement rénové et modernisé en plein cœur du département de la Likouala au nord du Congo, a accueilli les travaux de sa troisième édition sous le thème : « ***populations autochtones, savoir-faire traditionnels et économie verte en Afrique centrale*** » sous l'égide de la CEEAC, le REPALEAC, la COMIFAC, et la république du Congo. Le FIPAC 3 a connu une forte participation des communautés autochtones et locales venues des quatre coins de la sous région. Ont également pris part aux travaux les Ministres des pays membres de la CEEAC en charge de l'environnement et des forêts; les partenaires au développement ; les ONGs ; les délégués des peuples autochtones des différents pays ; les universitaires ; les élus et les plus hautes autorités de trois Etats. En effet, le Forum a été rehaussé par la présence de trois Chefs d'Afrique, Denis SASSOU-N'GUESSO du Congo, Idriss DEBY ITNO du Tchad, par ailleurs président en exercice de la CEEAC, et Boni YAYI du Benin.

Outre le coté festif de l'événement marqué par de nombreuses prestations des groupes de danses traditionnelles et un vaste marché d'exposition des produits des savoir-faire traditionnels, le FIPAC 3 avait pour objectifs de faire le point des recommandations du FIPAC 2 ; de valider le système de l'économie des savoir-faire traditionnels en Afrique centrale et le programme de l'économie des savoir-faire traditionnels en Afrique centrale et de procéder au transfert de la gestion de l'organisation du FIPAC à la CEEAC.

Trois temps forts ont marqué les travaux, à savoir: (i) cérémonie d'ouverture du segment technique présidée par le Ministre Henri DJOMBO de l'Economie Forestière et du Développement Durable du Congo ; (ii) réflexions en groupes sur plusieurs thématiques, notamment le savoir-faire traditionnel, le cadre juridico-institutionnel et diplomatie, les enjeux traditionnels et entreprises, la recherche, le renforcement des capacités et innovations, le partenariat et finances et enfin les produits forestiers non ligneux; (iii) la cérémonie de la signature de la convention qui marque l'inauguration et la rétrocession officielle du site du FIPAC à la CEEAC par l'Etat du Congo. C'est par une cérémonie protocolaire que les deux Chefs d'Etat ont posé leur signature au bas du document officiel sous le regard du président Boni YAYI et de nombreux invités. Enfin le segment de haut niveau des Ministres de la CEEAC en charge des questions des forêts et des peuples autochtones présidé à l'ouverture par le président Denis SASSOU-N'GUESSO.

Au terme des travaux, on note l'adoption d'un cadre de travail matérialisé par la validation d'une feuille de route post-FIPAC 3, et surtout d'une déclaration des ministres, symbole de l'engagement des pays de la sous région à faire du FIPAC un outil d'intégration et de développement par la mise en place de manière participative des mécanismes juridiques et institutionnels, au développement et à la promotion de l'économie des savoir-faire traditionnels en vue de leur contribution au développement durable et à l'amélioration des conditions de vie des populations autochtones et locales.

La suite de l'histoire reste simplement un défi car le rêve FIPAC devenu réalité, interpelle toutes les communautés autour des nombreuses recommandations formulées. Entre autres défis, on peut citer : l'entretien du site, la recherche des financements, l'amélioration du cadre juridique, le renforcement des capacités, la mise sur pied d'un programme de développement des savoir-faire traditionnels des Populations autochtones etc. En somme, un ensemble de mécanismes en vue de garantir au mieux le développement de l'économie verte autour des savoir-faire traditionnels des populations autochtones et locales d'Afrique centrale.

L'UICN tient la marche au cœur de l'action

Agence de Facilitation de la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), dont le Réseau des Populations Autochtones et Locales d'Afrique centrale (REPALEAC) est membre, l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), a été au cœur de l'organisation du FIPAC 3, tenu à Impfondo au nord du Congo.

Ainsi pour sa contribution à la réussite de cette édition du FIPAC, l'UICN a donné le ton de l'événement par une vaste campagne de communication et de sensibilisation à travers la production des émissions sur la Radio Environnement et sur les radios membres du RERAC, tout comme des notes d'information dans ses différents réseaux. Sa contribution a pu être perceptible aussi au niveau technique et logistique.

La déclaration faite à l'entame des travaux du segment technique par l'UICN a réaffirmé son engagement à travailler en étroite collaboration avec les pays d'Afrique Centrale pour mobiliser les partenaires internationaux et les institutions spécialisées, les ressources financières, matérielles et stratégiques pour la mise en œuvre du Programme d'appui au développement et à la valorisation des savoir-faire traditionnels des populations autochtones et locales. Elle a aussi encouragé les Etats membres de la COMIFAC à travers les institutions sous régionales, la COMIFAC et la CEEAC, à soutenir activement une forte participation des peuples autochtones au prochain congrès des parcs qui aura lieu à Sydney en Australie.

L'UICN fort de son expérience et de ses ressources a tenu le pari en menant à bien ses missions d'appui et de facilitation auprès des partenaires comme la CEEAC, la COMIFAC et le REPALEAC, réseau membre de la CEFDHAC. Ce rôle lui a valu la reconnaissance du Ministre Henri DJOMO qui a remercié et félicité l'UICN pour son accompagnement.

EXPO FIPAC 3

NO COMMENT...

Interview

Henri Djombo, ministre de l'économie forestière et du développement durable du Congo.

Henri Djombo, ministre de l'économie forestière et du développement durable du Congo.

Quelques jours après la tenue du FIPAC 3 à Impfondo, Afrique environnement plus s'est entretenu avec le ministre congolais de l'économie forestière et du développement durable, monsieur Henri Djombo, lors de la 11e réunion de la convention d'Abidjan qui s'est tenue à Cape Town en Afrique du Sud en mars dernier, où ce dernier en a profité pour nous livrer ses impressions non seulement sur la 3e édition du Forum International sur les Peuples Autochtones d'Afrique Centrale, mais aussi nous faire le bilan sur la convention d'Abidjan dont il vient de céder la présidence en exercice après 4 ans de mandat.

Afrique environnement plus : le Congo vient de céder le siège du FIPAC à la CEEAC. A la fin de cette initiative que peut-on retenir comme bénéfice au profit de la CEEAC ?

Henri Djombo : Quand vous faites un don, le bénéficiaire s'en réjouit car il sait à quoi il lui servira et en fera bon usage. Aujourd'hui, nous considérons que nous avons réussi à mettre sur pieds un instrument nouveau, un pilier de coopération et d'intégration sous régionale fondé sur la question autochtone. Je crois que c'est une expérience unique qui va mieux faire connaitre la CEEAC, notre sous région d'Afrique Centrale, et nous aurons maintenant la possibilité d'avoir des débats plus larges non seulement entre nous en Afrique Centrale, mais aussi avec des organisations variées, les institutions qui s'occupent des questions de droits de l'homme, les institutions financières qui vont aider à soutenir les projets sur le terrain, les projets à Impfondo, et ailleurs dans notre pays en faveur des autochtones, des projets intégrateurs des communautés nationales donc (Autochtones-Bantous) c'est le cas de chez nous. Je crois que c'est un bénéfice inestimable que nous avons tiré de cette coopération et de cette intégration sous régionale.

Rendu à sa troisième édition, le FIPAC a eu un peu de difficultés à démarrer. Pensez-vous qu'à l'avenir avec la CEEAC la viabilisation de ce site pourra être effective ?

Il n'y a pas d'œuvre humaine facile. Nous avons sur notre chemin de vie des nombreux obstacles auxquels nous devons faire face, il faut simplement savoir les sauter ou les contourner pour avancer. Je ne pense pas que ce qui est arrivé dans l'organisation du FIPAC cette fois-ci soit différent de ce que nous avons connu antérieurement ou de ce que nous avons connu dans l'organisation d'autres grandes manifestations. Ce n'est pas pour autant dire qu'il faut que l'on reste dans ces situations. Il faut changer pour que nous puissions nous améliorer et œuvrer véritablement pour le progrès et le développement. Nous allons continuer à soutenir le FIPAC derrière la CEEAC, nous avons pris des engagements pour que pendant cette première année, qu'il y ait des appuis financiers de l'Etat congolais, appui matériel aussi et humain pour maintenir la gestion du site et de préparer la CEEAC à prendre la relève vers la fin de cette année. Nous sommes là dans un processus, il ne faut rien sous-estimer, nous avons besoin que les moyens qui sont prévus à cet effet puissent être disponibles et qu'on n'entende pas parler d'arriérés de salaire ou qu'on n'a pas pu honorer les engagements du gouvernement car ce n'est pas du tout ce que le président de la République attend.

Parlant du Président de la République, cet événement a eu un caractère un peu spécifique. Trois chefs d'Etats, plusieurs ministres pratiquement autour des Etats de la sous région. Comment au niveau sous régional ces Etats se sont intégrés dans ce processus d'intégration des autochtones dans leurs différentes régions ?

Ils se sont intégrés et sont impliqués depuis le départ. Le Congo a réussi à rassembler les pays de la Comifac, donc les pays de l'Afrique Centrale autour de la thématique autochtone. Donc tout le monde est impliqué, tout le

de G à D : Ahmad Allam-Mi, SG CEEAC, D. Sassou Nguesso, Président du Congo et le ministre congolais H. Djombo

monde est engagé, nous avançons ensemble de manière différenciée, il y en a qui ont des acquis plus développés que d'autres, mais nous faisons en sorte que dans le cadre de la coopération, nous puissions bénéficier des expériences réussies des autres pour améliorer notre propre démarche. La question autochtone ne relève pas que du ministère de l'économie forestière et du développement durable, c'est une question transversale qui concerne les ministères de la justice, des droits humains, l'aménagement du territoire, la culture, la recherche scientifique, etc. Tout le monde doit travailler autour de la question autochtone et nous avons l'avantage aujourd'hui de disposer d'un beau site à Impfondo qui peut être au centre de l'émergence de nombreux projets qui puissent justement consolider cette initiative au niveau national et sous régional.

Vous venez de présider les travaux de la onzième conférence des parties sur les aires marines protégées. Quel bilan faites- vous à l'issu de vos quatre années à la présidence de cette institution ?

Mes paires m'ont fait confiance et m'ont demandé de présider la onzième conférence des parties contractantes de la convention d'Abidjan sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers de l'Afrique de l'Ouest, du centre et du sud. Nous avons eu une très belle réunion, des bonnes délibérations également et je crois que pendant quatre ans, nous avons accompli nos obligations. L'ensemble des missions qui nous ont été confiées, ont été réalisées malgré quelques difficultés qui persistent notamment au niveau du financement de l'organisation. Aujourd'hui cette initiative est de plus en plus connue et fait l'objet d'une coopération internationale plus développée et d'un grand travail de recherche scientifique et nous voudrions que les ressources marines et côtières soient mieux gérées dans la sous région parce qu'il y a encore un développement de la pollution industrielle et pétrolière le long de la côte ouest africaine qui porte atteinte aux écosystèmes naturels et aux ressources halieutiques. Nous assistons aussi au braconnage dans ces zones, à la pêche illégale au thon, à la baleine, au requin et bien d'autres espèces qui sont péchées dans nos eaux et qui enrichissent d'autres nations. Nous avons donc bâti une coopération qui s'est développée ces dernières années pour que nous puissions avoir la même vision et que nous possédions des stratégies nationales qui soient conformes à l'esprit commun. Je crois que nous avons fait notre part de travail, mais nous continuerons à apporter notre contribution au développement de cette initiative.

Vous avez évoqué l'aspect de finances, nous savons que les contributions des Etats handicapent assez le fonctionnement de cette convention. Comment pensez-vous que dans un avenir proche, les institutions de cette convention puissent mener à bien les activités au-delà du manque de contribution provenant des Etats ?

Comme vous l'avez bien dit, il n'y a pas que la convention d'Abidjan qui souffre du problème de financement mais beaucoup d'autres initiatives communes sont dans la même situation et je ne crois pas que les Etats refusent de payer , ce sont les mécanismes qui existent dans les différents pays passant généralement par le trésor public qui ne se sont pas toujours avérés efficaces pour assurer les contributions financières des Etats à temps et faire vivre les organisations. C'est un constat que nous faisons chaque fois et nous ne cessons pas d'exhorter les Etats à payer leurs arriérés de contribution et bien sûre les contributions courantes. C'est devenu comme une habitude des conférences d'en appeler à la conscience des Etats que leurs cotisations soient payées mais il faut que nous changeons de paradigme sur ce plan, sinon nous allons faire comme les parents qui mettent au monde des enfants et qui les donnent à des tuteurs, maintenant ces derniers sont obligés de maitriser les enfants qui n'écoutent et ne sont plus habitués aux parents. Si nous laissons toutes nos organisations être financées par les organisations extérieures, c'est normal que celles-ci puissent influer sur les décisions qui sont prises, sur la vie de ces organisations, sur leur fonctionnement et ce sera par notre propre faute.

La sous région connait un problème sérieux en matière de braconnage, notamment le braconnage des éléphants. Comment adoptez-vous le combat contre ce fléau dans votre pays ?

Le braconnage lié aux espèces animales emblématiques comme l'éléphant, le rhinocéros et bien d'autres est devenu un phénomène qui se développe dangereusement en Afrique. Heureusement, il y a une prise de conscience de plus en plus forte par les nations mais aussi par la communauté internationale qui fait qu'on est entrain de chercher les stratégies les plus efficaces pour éradiquer ce phénomène qui lui-même est attisé par le commerce illicite des produits de la faune et la flore. C'est pourquoi, nous utilisons les moyens disponibles pour protéger les espèces animales dans les aires protégées mais au-delà des aires protégées, les animaux circulent et parfois là bas ils sont agressés, attaqués et tués même dans les aires protégées. Il faut une stratégie adéquate, des moyens adéquats, des moyens humains, financiers et matériels appropriés pour éradiquer ce phénomène. Il faut une collaboration plus importante entre nos services et ceux de la force publique, de la justice et de la communication parce que c'est en travaillant ensemble que nous allons réussir à maitriser ce phénomène dans notre pays. Nous ne pourrions pas seul y parvenir dans la mesure où comme partout, les pays seuls n'arrivent pas, il faut une stratégie sous régionale sur laquelle on a déjà travaillé puisqu' il y a des plans d'urgence qui ont été adoptés. Au niveau régional donc africain, il va falloir que nous arrêtions un grand projet intégré de lutte contre le braconnage et le commerce illicite. Naturellement, en attaquant le commerce illicite, en réduisant la force de ce commerce, en éradiquant ce commerce illégal, nous allons maitriser en amont le braconnage parce qu'il est le fait de ce commerce. Donc, voilà où nous en sommes et Brazzaville se propose d'abriter cette année une conférence internationale sur la lutte contre l'exploitation et le commerce illicite de la biodiversité africaine ; ici nous en avons encore parlé à toutes les tribunes et il y a un comité international qui est mis en place pour préparer cette conférence qui ne sera pas une conférence comme toutes les autres, on ne parlera pas seulement des espèces emblématiques menacées d'extinction mais c'est la préservation de l'ensemble de la biodiversité africaine ; c'est la maitrise de notre commerce extérieur à travers le suivi de la traçabilité des produits de la biodiversité. Nous pensons que cette conférence sera le meilleur moment pour tout le monde d'agir concrètement, de définir les moyens d'action qui vont nous permettre d'éradiquer tous ces phénomènes dont nous nous plaignons, il faut finir avec la parole, avec les grands discours pour agir sur le terrain.

Certains pays comme la Chine, les Etats Unis, et récemment l'Angleterre ont procédé à la destruction de leurs stocks d'ivoires. Pensez-vous que cet élan soit assez suffisant pour contrer le braconnage au niveau de l'Afrique centrale?

C'est des symboles pour montrer aux yeux de la communauté internationale l'engagement des Etats concernés dans la préservation de l'environnement, la protection de ces espèces, mais ce n'est pas cela qui arrête le braconnage. C'est dire que nous désapprouvons le commerce illégal qui encourage ce braconnage et nous brûlons les stocks d'ivoires que nous avons. Le Congo pourra le faire aussi peut être à l'occasion de la conférence qui pointe à l'horizon. ■

Propos recueillis par Raoul SIEMENI

Danse d'une troupe autochtone

INTERVIEW

Cérémonie de transfert du siège et de la gestion du site FIPAC du Congo à la CEEAC

Vue du village FIPAC

Le PACEBCO au FIPAC 3

une participation active et remarquée

Le PACEBCo finance la participation de quelques membres du groupe des populations autochtones au FIPAC3, dans le cadre de ses appuis à la CEFDHAC et au REPALEAC

Dans le cadre de la convention CEEAC – CEFDHAC (Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale), le PACEBCO apporte son appui financier pour améliorer la participation de la société civile et le secteur privé dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale à travers les fora nationaux et sous-régionaux, les plateformes de concertation et les réseaux d'acteurs. De façon spécifique, le PACEBCo appuie l'organisation des plateformes de concertation dans les paysages, des fora nationaux, des réseaux (REPAR, REFADD, REJEFAC, REPALEAC), et du forum sous régional de la CEFDHAC, en particulier dans le Renforcement institutionnel ; organise et anime les débats entre tous les acteurs du processus de gestion durable et équitable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale autour des thématiques émergentes et d'intérêt ; sensibilise le grand public en faveur de la gestion durable et équitable des écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique Centrale ; et fait le plaidoyer auprès des administrations publiques et privées en faveur de l'implication accrue et la prise en compte des préoccupations des catégories sociales marginalisées dans le processus de gestion durable des écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale.

C'est dans ce contexte que la Troisième édition du Forum International sur les Peuples Autochtones (FIPAC), mettant au centre de ses travaux les préoccupations des peuples Autochtones en tant que premiers habitants des forêts du Bassin du Congo, le PACEBCo a financé la participation de plusieurs peuples autochtones. Peuples souvent discriminés dans leur rapport avec les populations locales, le FIPAC 3 a permis une fois de plus de valoriser ces populations à travers la mise en place d'un programme de développement sur l'économie des savoir-faire traditionnels dans toute la sous-région qui se décline en sept piliers : (1) Peuples autochtones, savoirs faire traditionnels et cadre juridique-institutionnel; (2)Peuples autochtones, savoirs faire traditionnels, politique et diplomatie; (3) Peuples autochtones, savoirs faire traditionnels, activités économiques et entreprises; (4) Peuples autochtones, savoirs faire traditionnels, Partenariat et Financement; (5) Peuples autochtones, savoirs faire traditionnels, innovation et recherche; (6) Peuples autochtones, savoirs faire traditionnels, formation et renforcement des capacités; (7) Peuples autochtones, savoirs faire traditionnels et produits forestiers non ligneux.

Un stand conjoint PACEBCo-COMIFAC a été érigé pour la circonstance, et totalement animé par les jeunes hôtesses recrutées auprès des populations autochtones d'Impfondo. Environ quatre cent visiteurs ont pu prendre connaissance des différentes activités du PACEBCo, et de ses différents bénéficiaires.

Fort du thème central du programme de développement sur l'économie des savoir-faire traditionnels mis en place par le FIPAC, la représentante des populations autochtones n'a pas manqué de souligner ce qui suit : « La troisième édition du FIPAC sous le thème Populations autochtones Savoir-faire traditionnels et économie verte, est une bonne opportunité de valoriser et de promouvoir notre savoir faire traditionnels qui n'a jamais été tenu en considération ». Le Secrétaire Général de la CEEAC, ALLAM-MI Hamad a souligné par ailleurs : « Pour la CEEAC, l'économie des savoir-faire traditionnels est un outil efficace et innovateur dans la recherche des solutions pour l'intégration économique des populations autochtones, l'amélioration des conditions de vie des populations locales et autochtones, la valorisation de la biodiversité et la création d'emplois tant dans les zones rurales que dans les villes ».

De son côté, le Ministre congolais de l'économie forestière et du Développement durable, Henri Djombo, a affirmé : « Ce Forum a été conçu pour être un haut lieu d'échanges et de partage d'expérience sur la problématique autochtone en Afrique Centrale. Il offre une opportunité d'expression des valeurs culturelles et traditionnelles susceptibles de soutenir le développement durable et de promouvoir la coopération et l'intégration sous-régionale sur la question autochtone dans le Bassin du Congo ».

Le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC, Monsieur Martin TADOUM, représentant le Secrétaire Exécutif empêché, a pour sa part rappelé que « la COMIFAC a toujours considéré les populations autochtones comme une composante sociologique majeure pour la gestion et la valorisation durable des ressources biologiques. C'est pourquoi la COMIFAC a adopté deux directives sous régionales sur la participation des populations locales et autochtones à la gestion forestière et sur la gestion durable des produits forestiers non ligneux d'origine végétale et une stratégie sous régionale en matière d'accès et de partage des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques. Il a en outre réitéré l'engagement de la COMIFAC à soutenir le FIPAC ».

visite des payasages Pacebco par les SG de la CEEAC et les ministres du FIPAC

Danse des autochtones

SG CEEAC et le Coordonnateur du Pacebco

- à Gauche : Mr Bihini, Coordonnateur du Pacebco et Kapupu Diwa, Ambassadeur des peuples autochtones

Stand du Pacebco

Le FIPAC 3 n'a pas été seulement le lieu des discours, mais aussi un lieu de visibilité pour les instituions et projets travaillant pour le bien-être des populations locales et Autochtones. En érigeant son stand, le PACEBCo a reçu plusieurs centaines de visiteurs. L'objectif de cette présence au FIPAC était de donner une grande visibilité du programme, en expliquant clairement et de manière concise les actions du PACEBCo et leur impacts dans la vie des populations locales et autochtones.

Les peuples locaux et autochtones sont des bénéficiaires privilégiés du PACEBCo

Une question récurrente dans la bouche des visiteurs « qu'est ce que le PACEBCo fait concrètement en faveur des peuples autochtones ? » Pas facile de les convaincre, dans la mesure où ils savent généralement que l'aide destinée au bien-être de ses populations vulnérables arrive difficilement aux destinataires finaux : A travers les explications et les posters qui portaient les messages clairs relatifs à l'apport du PACEBCo aux peuples autochtones, plus d'une personne s'en est effectivement aperçu que le Programme appuie le REPALEAC pour développer des programmes d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, enregistrement à l'état civil etc.) en faveur des populations autochtones ; développer et mettre en œuvre un programme de stage dans les programmes/projets de développement en faveur des populations autochtones ; et renforce également les capacités techniques des membres du bureau du REPALEAC.

Ainsi, à travers son stand (le plus visité du FIPAC), PACEBCo a permis à des centaines de participants non seulement de comprendre les objectifs et les actions concrètes du programme, mais aussi de bénéficier les gadgets et supports publicitaires du programme. Dans le cadre de la promotion du PACEBCo et du REPALEAC, trois jeunes hôtesses des peuples Autochtones ont été recrutées pour assurer avec brio l'animation du stand qui, a plusieurs reprises, a fait l'objet d'un envahissement par les peuples Autochtones surexcités de porter un chapeau PACEBCo. D'autres sont allés jusqu'à déclarer : « Ce sont nos cadeaux que l'Etat nous a envoyé, et vous avez le devoir de tout nous donner, car c'est avant tout notre fête ».

Le PACEBCo : Programme des Etats au centre des enjeux écologique, social et économique et de l'intégration sous-régionale

Fruit de l'engagement pris par la Banque Africaine de Développement (BAD) d'accompagner la COMIFAC dans la mise en œuvre du Plan de Convergence adopté le 05 Février 2005 lors du sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale tenu à Brazzaville au Congo, le PACEBCo est une réponse à trois préoccupations majeures exprimées par nos chefs d'Etat : (i) la faiblesse des institutions en charge de la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale ; (ii) la perte de la biodiversité et la vulnérabilité des populations aux changements climatiques ; et (iii) la pauvreté croissante des populations riveraines des écosystèmes ;

- Le PACEBCo est cofinancé pour un montant total de 37,28 millions d'unités de compte (UC), soit 32 millions d'unités de compte par le Fonds Africain de Développement (FAD), 5 millions d'UC par la CEEAC et 0,28 millions d'UC par les bénéficiaires.

- Le PACEBCo prend en charge quatre des dix axes du Plan de Convergence. Il concilie à la fois les enjeux écologiques et socioéconomiques, et vise à (i) renforcer les capacités des institutions en charge de la gestion des écosystèmes, (ii) gérer durablement les écosystèmes forestiers et (iii) améliorer les conditions de vie des populations. En outre, ce programme contribue à l'intégration sous-régionale conformément à la vision stratégique de la CEEAC à l'horizon 2025.

- Le programme est exécuté à trois (03) niveaux essentiels : (i) la coordination générale par la CEEAC pour l'orientation générale et l'animation du Comité de Pilotage ; (ii) la coordination technique par la COMIFAC; et (iii) la gestion quotidienne du programme par l'Unité de Gestion du Programme (UGP).

Le PACEBCo s'est choisi comme stratégie de mise en œuvre : le partenariat, la gestion des connaissances et l'équité du genre.

Les imposants chantiers à réaliser pour le bien-être des populations

Au-delà des actions réalisées actuellement par le PACEBCo, le FIPAC a permis de mettre en évidence, les nombreux défis encore à relever pour atteindre les résultats escomptés. Aussi surprenant que cela puisse paraitre, plusieurs personnes ont qualifié de véritable gageur la non finalisation des chantiers par rapport aux délais de clôture du programme. Les propos recueillis militaient tous en faveur d'une prorogation du programme pour finaliser les activités en cours.

- Composante1 : le PACEBCo appuie la COMIFAC dans le processus de révision du Plan de Convergence et l'opérationnalisation de la cellule de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

- Composante 2 : dans le cadre du renforcement et la promotion de la conservation de la biodiversité, le PACEBCo fait réaliser le diagnostic et l'actualisation de la cartographie dans tous les pays concernés par le programme. Les activités de délimitations de 4 millions d'hectares d'aires protégées sont entrain de se poursuivre. On note également la poursuite d'élaboration de 39 plans de développement local autours des aires protégées, ainsi que l'élaboration et l'actualisation des plans d'aménagement et de gestion de 14 aires protégées.

- La construction /réhabilitation et équipement des postes de garde sont en cours d'exécution avec des plans disponibles. Dans les dossiers de construction se trouvent aussi la construction et équipement des centres écologiques pour un meilleur suivi et de collecte de données sur l'évolution des écosystèmes et des ressources biologiques. Dans cette liste de construction s'ajoute celle des antennes multifonctionnelles destinées à l'appui des communautés locales, en matière de conservation, de développement animation sociale.

En outre les activités de plantation forestière communautaires d'environ 4 000 hectares dans les paysages de Virunga et Maiko-Tayna-Kahuzi –Biega sont en cours de démarrage. Aussi les activités relatives à l'adaptation aux changements climatiques se poursuivent parallèlement. Les projets pilotes REDD+ sont en cours de démarrage. De même les activités telles que : animation du dialogue politique-science ; analyse des politiques et réseaux au niveau régional et national ; analyse des vulnérabilités locales aux changements climatiques et autres menaces et les possibilités d'accroître la capacité adaptative locale ainsi que les publications scientifiques sont en cours de réalisation et de publication.

- Composante 3 : jugée comme poumon du programme, cette composante a mobilisé un grand budget d'ordre de 3 milliards. Près de 5,8 millions de personnes vulnérables vont bénéficier courant mai de l'appui du PACEBCo à travers le Fonds de Développement Local mis à leur disposition. Ce fonds va ainsi permettre de financer 278 micro-projets pour construire et réhabiliter les infrastructures de base, de créer des activités génératrices de revenus, d'assurer le transfert des technologies endogènes pour les besoins communautaires et d'appuyer les services déconcentrés des administrations.

« ***Autant de chantiers qui risquent d'être compromis par la durée insuffisante du programme qui limite malheureusement l'exécution totale toutes ses activités en cours. Un plaidoyer auprès de la BAD mené par la CEEAC est de mise, pour garantir la finalisation de ses grands chantiers et de permettre par-dessus tout au PACEBCo d'atteindre ses objectifs.*** »

Les partenaires clés unis pour un but commun

Le PACEBCo, c'est aussi un arsenal de partenaires qui sont sur le terrain et mettent en œuvre au quotidien les actions définies dans les conventions de partenariat. Ce sont les institutions nationales, les ONG, les entreprises privées. Toutes ces entités ont permis de mener quelques activités déjà perceptibles sur le terrain et dans les six

DOSSIER SPECAL FIPAC

paysages. Tous ont un point commun, l'engagement sans faille en faveur de la réussite du programme dans les paysages concernés.

Par ailleurs, pour bien marquer l'appropriation du PACEBCo par les Etats, des hautes autorités d'Afrique Centrale ont effectué en marge du FIPAC 3, une randonnée sur la rivière Oubangui, à bord de la vedette de surveillance acquise par le PACEBCo et destinée à renforcer les capacités des institutions nationales et chefs de site des aires protégées du Paysage transfrontalier Lac Télé – Lac Tumba (RDC et Congo). Ont pris part à cette randonnée, les autorités locales de la région de la Likouala, le Secrétaire Général de la CEEAC, les ministres des forêts et de l'environnement de la République Démocratique du Congo, de la RCA, de la Guyane anglaise, du Coordonnateur régional du programme, du chef de site Lac Télé-Lac Tumba et des médias nationaux et internationaux dont la radio RFI. Cette virée avait un double objectif, faire connaître aux autorités les activités du programme, et ensuite détendre toutes ses personnalités en leur faisant découvrir la rivière Oubangui. C'est le Coordonnateur qui a donné le ton en souhaitant la bienvenue à bord à ses hôtes, puis suppléé par le chef d'antenne du Lac Télé-Lac Tumba qui les a informés des sites à visiter. Cette randonnée les a conduits à NYANGE BRUXELLES, village situé sur la rivière Oubangui à 25 Kilomètres d'Impfondo. Une cérémonie a été improvisée par les villageois en l'honneur des heureux invités qui n'ont pas hésité d'esquisser quelques pas de danses et de savourer le vin de palme traditionnel.

Ce choix du village NYANGE BRUXELLES a permis de montrer également aux visiteurs, l'expérience d'un natif de ce village qui a construit son village en matériaux durables avec l'électricité, l'eau au robinet, et un réseau de communication téléphonique. C'est un village qui s'adonne aux activités de la pêche et surtout agricoles, notamment l'aménagement des pépinières de cacaoyer, safoutiers, bananerais, orangers, mandariniers, ananas, ignames, patate douce. Une expérience unique que PACEBCo va appuyer et encourager à travers le Fonds de Développement Local pour la dupliquer par la suite dans d'autres villages environnants. Car cette communauté villageoise a soumis au PACEBCo un microprojet, faisant partie des 278 microprojets sélectionnés, qui sont sur le point d'être financés dans le cadre du Fonds de Développement Local (FDL). Aussi dans le cadre de la mise en œuvre du projet COBAM suite à la convention CEEAC-CIFOR, une visite dans la localité de Lukoléla où intervient également le PACEBCo était également prévue. Mais le temps n'a pas permis aux différentes délégations présentes dans la navette de voir les expériences développées dans cette localité dans le cadre des projets pilotes COBAM financés par le PACEBCo. En navigant la rivière Oubangui, l'occasion a été donné aux visiteurs de vivre aussi la présence des sables qui rendent innavigable les bateaux en partance pour la RCA et l'Equateur.

A la fin de cette randonnée, chacune des autorités a accordé une interview à la presse présente dont voici quelques extraits :

- Visite de terrain à Epena : Le SEA COMIFAC et les responsables du PACEBCo s'imprègnent de l'état d'avancement des activités du Programme.

- L'équipe du PACEBCo, accompagnée par le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et du Conservateur du site Lac Télé- Lac Tumba s'est rendue également à EPENA pour visiter le site où sera construit le centre écologique. Elle en a profité pour évaluer le niveau d'avancement des travaux dans ce site. L'équipe a pu toucher du doigt le travail de démarcation et de délimitation réalisé par les partenaires comme on pouvait le lire à travers des panneaux. Au regard des avancées perceptibles dans le paysage du Lac Télé – Lac Tumba, chaque membre de l'équipe s'est fait une idée réaliste de quelques défis qui restent à relever dans l'atteinte des objectifs par rapport aux délais du programme. « Il est très utile que les descentes de ce genre se multiplient quotidiennement dans les paysages» a souligné le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, ravi d'avoir rencontré les partenaires et gestionnaires du site d'Epena.

Visite des plantations par les officiels du FIPAC dans un des paysages Pacebco

11e REUNION DE LA CONVENTION D'ABIDJAN: **BILAN ET PERSPECTIVES**

La réunion des ministres des pays contractantes à la convention de coopération en matière de protection, de gestion et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la côte atlantique de la région de l'Afrique de l'ouest, du centre et du sud s'est tenue du 20 au 21 mars 2014 à Cape Town en Afrique du sud.

Cette réunion qui s'inscrit dans le cadre de la 11e réunion des parties contractantes à cette convention marque également la célébration des 20 ans de l'entrée en vigueur de la convention des nations unies pour le droit de la mer (UNLOS) et celle du 40e anniversaire du programme des mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

A l'issue de cette rencontre, les ministres présents ont adopté une déclaration dite Déclaration de la 11e conférence des parties de la convention d'Abidjan dans laquelle ils ont été conscients et préoccupés de ce que les océans de la planète sont menacés et sérieusement dégradés par l'exploitation non durable, la pollution, la destruction des habitats, l'acidification et les impacts du changement climatique ; et déterminés à répondre à ces menaces en particuliers à travers la convention Régionale d'Abidjan. Ils ont en outre reconnu l'implication et la contribution du concept "économie bleue" dans la gestion des ressources naturelles. Les ministres sont pour cela déterminés à :

- Soutenir et promouvoir tous les secteurs et activités marins et côtiers afin de contribuer au développement de l'économie bleue en Afrique ;
- Veiller à la relance du plan d'action pour la protection, le développement des milieux marins et côtiers de l'Afrique de l'ouest du centre et du sud ; Soutenir le travail du comité ad'hoc sur la science et la technologie nouvellement crée pour fournir des informations et des conseils pour la prise de décision éclairée ;
- Soutenir le développement des normes environnementales pour les activités d'exploitation et d'exploitation off-shore des ressources minières et minérales dans le milieu marin de la convention d'Abidjan ;
- Reconnaitre l'importance du partenariat entre la convention d'Abidjan et le port environnemental Networt-Africa (PENA) pour réduire les impacts environnementaux des ports et de la navigation dans la région ;
- Apprécier l'intérêt manifesté par les gouvernements de la République de côte d'ivoire, la République du Congo et la République fédérale du Nigeria d'accueillir le Centre de Coordination Régionale (CCR) de la pollution marine dans la zone de la convention d'Abidjan ;
- Souligner la collaboration avec le Partenariat mondial sur les récifs coralliens du Programme des mers régionales du PNUE et d'autres institutions afin de promouvoir la gestion efficace des coralliens de la convention d'Abidjan ; Soutenir la formalisation de partenariats régionaux et internationaux tels que ceux avec Bird Life Internal, World Wide Fund (WWF), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Wetlands International et le PRCM pour soutenir et promouvoir le travail de la convention ;
- Renforcer les efforts déployés pour promouvoir la coopération entre l'Afrique, l'Amérique latine et les caraïbes dans le cadre de la zone paix de coopération de l'Atlantique Sud (ZPCAS) qui joue un rôle clé dans la mise en place de nouveaux mécanismes pour la protection de l'environnement marin dans la cadre de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer ;
- Appeler toutes les organisations internationales pertinentes, les partenaires et le secteur privé à soutenir la transition de l'Afrique vers une croissance marine et côtière durable à travers des programmes de renforcement intensif des capacités et la mobilisation des investissements et des ressources pour la mise en œuvre des activités actuelles et futures visant à promouvoir l'économie bleue ;
- Demander au secrétariat d'aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre un cadre institutionnel et légal pour une gestion marine et côtière efficace et cohérente ;
- Enfin, reconnaitre l'importance de la gestion écosystémique de l'environnement marin et soutenir les efforts existants pour établir la commission du Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée à travers un protocole de la convention d'Abidjan. ■

Reportage de Roch Gervais LOUO

COMIFAC-JICA

Le Sous-groupe de travail sur les aires protégées et la faune sauvage révise sa feuille de route

Photo de famille

Le Directeur Général de la faune et des aires protégées du Gabon, Léandre Brice MEYE, a ouvert du 25 au 27 février à Libreville, la réunion Sous-Groupe de Travail sur les Aires Protégées et la Faune Sauvage en Afrique Centrale (SGTAPFS).

La rencontre de Libreville intègre l'initiative de mise en œuvre de la feuille de route du projet SGTAPFS et les préoccupations des plus hautes autorités gabonaises. D'ailleurs, Léandre Brice MEYE a tenu à rappeler que « Cette activité cadre bien avec les objectifs du pilier Gabon vert contenus dans la stratégie Gabon émergent » a rappelé, Léandre Brice MEYE.

Trois jours durant, les séminaristes ont suivi des communications pertinentes sur la présentation du projet de guide sur la création des aires protégées; les expériences de la JICA (l'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale) en Malaisie sur la gestion des aires protégées; la communication sur la boite à outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts; et les perspectives de coopération entre l'ONUDC et les pays de la COMIFAC dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Aux termes des travaux, les participants à la deuxième réunion du sous-groupe de travail sur les aires protégées et la faune sauvage en Afrique Centrale (SGTAPFS) ont fait des recommandations à l'endroit de quatre institutions qui œuvrent pour la protection de la faune en Afrique centrale.

A l'attention de la COMIFAC, la SGTAPFS sollicite d'éditer le guide de création des aires protégées transfrontalières en Afrique centrale, la finalisation de la stratégie sous régionale pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales des pays de l'espace COMIFAC.

La même institution a la charge de suivre la mise en œuvre des feuilles de route pour la mise en œuvre des accords LAB (TRIDOM et la tripartite Cameroun RCA TCHAD) et de préparer la participation de la sous-région au prochain congrès mondial de l'UICN sur les parcs.

En outre la FAO, la SGTAPFS demande de suivre la finalisation par le consultant de la stratégie sous régionale pour l'utilisation durable de la faune par les communautés autochtones et locales des pays de l'espace COMIFAC en tenant compte des amendements et observations du STGAPFS2.

Par ailleurs, RAPAC, la SGTAPFS souhaite d'examiner la possibilité de célébrer conjointement la journée des aires protégées d'Afrique à la date du 3 mars, une date qui vient d'être adoptée comme journée internationale de la vie sauvage.

Enfin pour la DFAP (Direction des Faunes et des Aires Protégées), il s'agira de prendre les dispositions nécessaires pour favoriser l'appropriation et la mise en œuvre du PAPECALF par les structures existantes qui traitent des questions relatives au renforcement de la loi faunique.

Et de, préparer la participation de leurs pays au prochain congrès Mondial de l'UICN sur les parcs ainsi que de sensibiliser les autorités nationales en charge des forêts et de la faune en vue de formuler la demande d'appui pour l'utilisation de la boite à outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et forêts auprès du secrétariat de la CITES avec copie à l'office des nations unies pour la lutte contre la drogue et le crime (ONUDIC).

La rencontre de Libreville a été rehaussée de la présence des directeurs en charge de la faune et/ou des aires protégées de l'espace COMIFAC (Burundi, CONGO, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, Sao tomé et Principe et Tchad) et les coordonnateurs nationaux de la COMIFAC, CEEAC, RAPAC, WCS, ONUDC, WWF, JICA, GTBAC plus les représentants du RECEIAC. ■

Roch Gervais LOUO

POLIQUE COMMUNAUTAIRE

Interview

Monsieur Motohiro HASEGAWA, Conseiller principal pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes à la JICA (l'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale).

Monsieur Motohiro HASEGAWA , Conseiller principal pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes à la JICA (l'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale).

Photo de famille

A la suite de la tenue en février dernier à Libreville, du Sous-groupe de travail sur les aires protégées et la faune sauvage en Afrique centrale (SGTAPFS), AEP s'est entretenu avec Monsieur Motohiro HASEGAWA, Conseiller principal pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes à la JICA (l'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale) qui nous parle des actions de la JICA dans la sous région d'Afrique centrale.

Afrique environnement plus : La JICA vient de financer la mise sur pied d'un groupe de travail sur les aires protégées en Afrique centrale. Quelle est la plus-value de cet appui ?

Motohiro HASEGAWA: Nous avons toujours soutenu la Comifac depuis 2007 et notre but est de renforcer son fonctionnement dans l'organisation de plusieurs ateliers et notre soutien est orienté vers ce sous groupe de travail sur V La JICA s'est mobilisée financièrement et techniquement pour l'organisation de cette rencontre. Et cette coopération va continuer jusqu'à l'année prochaine.

Quelle vision avez-vous de la gestion des aires protégées en Afrique centrale ?

C'est une question assez pertinente. Nous sommes particulièrement intéressés par la région qui couvre la Comifac car c'est l'une des plus grandes forêts du monde et nous connaissons l'importance de cette zone tropicale. La communauté internationale pense que la gestion de ces aires protégées en Afrique centrale doit être actualisée. L'intérêt que nous portons à cette région n'est pas seulement spécifique à la JICA, mais à la communauté internationale. Il est de notre ressort de contribuer à l'intérêt porté par la communauté internationale au niveau de cette zone. Notre contribution n'est pas seulement de soutenir la Comifac, mais aussi de soutenir la communauté internationale au niveau de leur intérêt pour la Comifac.

Comment la JICA peut-elle partager ses expériences en matière de gestion de la biodiversité avec la Comifac ?

Notre collaboration avec la Comifac date depuis 2011 et elle est encore embryonnaire. Après 3 ans de collaboration, nous avons établi une bonne base de coopération basée sur ce que nous avons déjà fait. Nous espérons travailler davantage afin d'actualiser notre appui à la Comifac. Et cette collaboration prendra fin en mars 2015.

Qu'est ce que la JICA engage comme mesure contre la lutte anti braconnage ?

Ce n'est pas de notre ressort de réduire le braconnage. C'est une question qui intéresse tout le monde et en même temps il faut reconnaitre que le braconnage n'est pas assez simple à résoudre. Il est important de développer des activités alternatives pour mieux lutter contre le braconnage. On doit mener des réflexions qui tiennent en compte non seulement les éléphants mais aussi les personnes qui initient ces actes de braconnage. Ce n'est certes pas une question facile, mais nous devons tout faire pour éradiquer ce fléau. L'un de nos avantages est que nous avons beaucoup d'opportunités pour appuyer les programmes dans ce sens. Il y a par exemple les activités qui soutiennent les riverains autour de ces zones et les activités de conservation y sont aussi associées et nous pensons que nous pourrons atteindre un bon objectif et un bon résultat. ■

Propos recueillis par Raoul SIEMENI

Les contraintes de l'APV et les besoins des PMEs en réflexion

Une étude sur les contraintes et les besoins des PMEs de la filière bois, face aux exigences de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) et le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) a été conduite par European Timber Trade Federation (ETTP), par les mains de M. YENE GERMAIN, European Timber Trade Federation facilitator. L'atelier de validation de cette étude s'est tenu les 10 et 11 avril 2014, à Douala au Cameroun.

Organisé par la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) sous la facilitation de l'Institut Européen des Forêts (EFI) et le soutien financier de l'Union européenne (UE) dans le cadre du programme ECOFAC V, l'atelier avait pour objectifs d'échanger sur les défis rencontrés par les PME face à la mise en œuvre des exigences de conformité légales de l'APV et du RBUE, de valider les contraintes mises en évidence par les parties prenantes et les actions d'accompagnement préconisées par ces dernières lors des missions d'enquête et enfin, d'apporter des éclaircissements aux PMEs sur les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché de l'Union européenne dans le cadre du RBUE.
L'atelier a été ouvert par le représentant du ministère des forêts et de la Faune du Cameroun et a rassemblé les points focaux du processus des négociations APV/FLEGT du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la République Démocratique du Congo, les représentants des associations et syndicats des PME de la filière bois du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la RDC ; le représentant de la Délégation de l'UE au Cameroun et les représentants de deux ONGs qui mettent en œuvre des projets d'accompagnement des PME de la filière bois (FODER et NEPCon).
Il en ressort que les PMEs du secteur de la filière bois, font face à des contraintes et besoins qui freinent leur développement et leur épanouissement. Il s'agit entre autres des contraintes liées à la fiscalité qui selon elles, serait très lourde, des contraintes liées à l'approvisionnement en bois légal pour les PME opérant dans la deuxième et/ou la troisième transformation et du manque en ressources forestières. Face à cela et à la suite des discussions, plusieurs recommandations ont été formulées à l'endroit de la CEEAC, des états d'Afrique Centrale, des partenaires financiers et des PMEs elles même.
En effet, l'adoption du règlement bois par l'Union Européenne le 3 mars 2013, vise à renforcer les Accords de Partenariats volontaires dans la légalisation et la traçabilité du bois africain qui rentre dans le marché de l'Union Européenne. Cependant, le RBUE entre en application au moment même où les pays signataires sont en pleine phase de développement de leur Système de Vérification de la Légalité (SVL). Ce qui empêche ces derniers pays d'émettre une autorisation FLEGT pour accompagner les produits bois à l'export vers le marché européen, tâche que remplissent les PMEs de la filière bois. L'atelier, comme l'a déclaré Carl FROSIO, représentant de l'ambassadrice de la délégation de l'Union Européenne au Cameroun, aura servi à « dresser un bilan des contraintes et des défis qui touchent le secteur privé à travers la restitution d'un important travail réalisé » ■

Winnie Kitio T.

Photo de famille

AGITE TA TERRE !

Lancement de la 3ème édition de la journée annuelle mondiale
Rejoignez-nous et organisez, vous aussi, une manifestation le vendredi 20 juin 2014

L'initiative *Agite Ta Terre !* notre contribution pour un monde résolument différent, pluriel et solidaire

Lancée par l'association ENERGIES 2050, l'initiative *Agite Ta Terre !* est une journée annuelle mondiale d'information et d'échanges sur les grands enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés à notre modèle actuel de développement.

Relayée par des associations partenaires dans différents pays du monde, *Agite Ta Terre !* a pour ambition d'encourager la transmission et le partage des connaissances et savoirs sur les enjeux et les défis de la mise en œuvre du développement durable. Le but est que chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il se trouve, puisse s'approprier une problématique globale tout en en mesurant les implications dans son quotidien. La diversité des contraintes mais aussi des opportunités d'agir de chacun est infinie mais penser que chacun dispose des même moyens peut conduire à des erreurs d'appréciation dans les solutions à mettre en œuvre.
Partager et comprendre est un préambule indispensable à une action inscrite dans la durée.

L'objectif global est d'inciter chaque citoyen à devenir acteur de la transformation de nos modes de consommation et de production en faveur d'une société sobre en ressources naturelles, juste et solidaire.

Chaque année une thématique, un programme et une date identiques sont définis collégialement. A terme, il est attendu que cette journée se déroule dans l'ensemble des pays du monde et qu'elle soit relayée par un très grand nombre d'associations partenaires.

Echanger et partager pour une construction collective d'un futur positif

Agite Ta Terre ! est une mobilisation citoyenne dont les objectifs sont :

- de partager et transmettre des connaissances et savoirs pour démultiplier les envies d'agir de chacun ;
- de renforcer les échanges entre la jeunesse, les étudiants, futurs professionnels du développement durable avec les citoyens et les professionnels publics et privés de leurs pays respectifs ;
- de mettre en contact les citoyens avec des experts et des personnalités connues et reconnues au niveau national et international ;
- de renforcer les échanges pour susciter des instants de rencontre, des partenariats, actions et projets sur des problématiques et des préoccupations communes ;
- de permettre à des étudiants d'échanger avec des professionnels afin de les accompagner dans leurs démarches de recherche d'emplois.

Des débuts prometteurs

Les deux premières éditions d'*Agite Ta Terre !* ont rassemblé plusieurs associations et organisations non gouvernementales dans 7 et 15 pays respectivement :

- La 1ère édition s'est déroulée le 8 juin 2012 sur le thème « **Le développement durable, Pourquoi ? Comment ? Mon métier et moi dans 20 ans** ».
- La 2ème édition a eu lieu le 28 juin 2013 avec pour thème « **Transition énergétique : Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? Et moi ?** ».

L'édition 2014 d'*Agite Ta Terre !*

ENERGIES 2050 et ses partenaires sont heureux de vous inviter à nous rejoindre pour la 3ème édition qui se déroulera le vendredi 20 juin 2014 sur le thème : **« Le changement climatique, la solidarité et moi ».**

Alors que la communauté internationale est dans un période charnière de négociations intergouvernementales sur le climat -avec un protocole de réduction des émissions globales de gaz à effet de serre qui devra être défini d'ici à 2015 pour une mise en œuvre en 2020- l'année 2014 s'annonce pleine de défis qui sont autant d'opportunités de s'engager véritablement sur cette thématique.

L'affiche, comme pour les deux premières éditions, a été offerte par l'artiste franco-américaine Yaël (www.yaelartsworld.com). Yaël nous offre ici une nouvelle fois l'essence de son émotion pour que l'art participe à cette envie d'une société meilleure, plus respectueuse de l'environnement, plus solidaire et équitable.

La 3ème édition d'*Agite Ta Terre* ! est l'occasion d'échanger sur les conséquences du changement climatique et de croiser les regards en termes d'impact sur nos quotidiens selon le contexte local dans lequel on se trouve. Il s'agit aussi pour chacun d'entre nous de se réapproprier les moyens dont nous disposons pour agir positivement sur notre climat sans oublier les principes de solidarité et de justice climatique entre pays du Nord et pays du Sud.

Si vous êtes une association et que vous partagez les valeurs d'*Agite Ta Terre !*, n'hésitez pas à nous contacter pour devenir partenaire officiel et pour mettre en œuvre une manifestation locale.

ENERGIES 2050
688, chemin du Plan
06410 BIOT - FRANCE
www.energies2050.org
contact@energies2050.org

***Agite Ta Terre !* n'a de sens qu'en étant nombreux pour témoigner de notre diversité et de la complémentarité de nos compréhensions.**

Venez construire avec nous et l'ensemble de nos partenaires cette aventure collective !

AGITE TA TERRE ! – 3ème Edition – Vendredi 20 juin 2014

Congo-Brazzaville

2e Conférence sur les hydrocarbures : un avenir prometteur pour le secteur pétrolier

Du 14 au 16 avril s'est tenue à Brazzaville, la 2e conférence internationale et exposition sur les hydrocarbures (CIEHC 2), avec pour objectif principal d'arrimer le nouveau cadre juridique et fiscal du secteur pétrolier et gazier congolais aux tendances actuelles de l'industrie mondiale des hydrocarbures.

Avec plus de 80 stands d'expositions des diverses entreprises du secteur pétrole et gaz du Congo et d'ailleurs, à savoir la SNPC, TOTAL Congo, CHEVRON, ENI Congo, et bien d'autres, cette conférence organisée par la République du Congo en partenariat avec la société AME TRADE Ltd UK, aura permis aux participants (près de 1000), de découvrir les immenses potentialités de l'industrie congolaise des hydrocarbures, notamment le potentiel des zones profondes, pré-salifères, post salifères et zones pétrolières profondes.

Durant ces trois jours d'échanges, l'on a pu retenir que le secteur des hydrocarbures est confronté à une baisse de production, car après un pic en 2010 avec 316 000 barils par jour, la production serait tombée à 265 000 barils par jour en 2013. Un repli lié à l'arrivée à maturité de certains champs dont N'Kossa et Mboundi et au manque des zones libres. Mais malgré cette baisse, l'espoir n'est pas perdu avec la découverte des nouveaux gisements prometteurs comme Moho Nord, Lainzi, Nene Marine.

Aussi, les activités d'exploration mobilisent de plus en plus d'acteurs non seulement avec l'arrivée de nouvelles compagnies comme Chevron, Divine Inspiration Oil, Wing Wah et bien d'autres, mais aussi parce que l'exploration qui portait toujours sur l'offshore, en mer profonde et très profonde s'est étendue à l'onshore notamment dans le bassin côtier (Kouilou) et dans la cuvette congolaise.

Tout ce qui reste à faire est de promouvoir les zones libres et c'est un défi que s'est donné le gouvernement congolais. Comme quoi l'avenir est prometteur pour les hydrocarbures du Congo. Le rendez-vous a été pris en 2016 pour la 3e édition de la CIEHC ■

Marie Danielle

Pour une ratification… intelligente du Protocole de Nagoya

Jusqu'au moment où nous vous présentons cette réflexion (20 avril 2014), 29 pays dont 14 pays africains ont déjà déposé leur instrument de ratification , d'accession ou d'acceptation du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique. Il s'agit de la République Sud-africaine, du Bénin, du Botswana, du Burkina Faso, des Comores, de la Côte d'Ivoire, de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Gabon, de la Guinée Bissau, de l' Ile Maurice, de Madagascar, du Rwanda et des Seychelles. Deux raisons (et peut-être plus) justifient cet engouement du continent africain pour cet instrument juridique qui peine à réunir le minimum d'instruments (55) pour son entrée en vigueur :

- L'enjeu économique et social que constituent les ressources génétiques pour les populations rurales, les gouvernements du Continent et les firmes internationales intéressées par ces ressources;

- L'ampleur du phénomène de la **« biopiraterie »** ou le **« pillage »** des ressources génétiques, termes employés généralement par les organisations de la société civile(et même aujourd'hui par certains dirigeants) pour désigner et fustiger les pratiques d'accès ou d'utilisation de certains acteurs utilisant les ressources génétiques, notamment des pays en développement, sans rétribuer ou récompenser ceux qui ont contribuer à la préservation de ces ressources et des connaissances traditionnelles associées.

Les autres pays du continent suivront certainement même s'ils sont accusés à tort ou raison de traîner les pas alors que l'Afrique a beaucoup à gagner avec l'entrée en vigueur d'un tel instrument.

Quoi qu'il en soit, la ratification, l'acceptation, l'accession ou l'adhésion à un traité comme celui de Nagoya ne suffit pas. **L'entrée en vigueur d'un traité international ne s'improvise pas. Elle se prépare**. Pour ce qui concerne l'entrée en vigueur de plusieurs accords multilatéraux en matière environnementale, la majorité des Etats africains a acquis la mauvaise habitude de mettre la charrue avant les bœufs. *C'est-à-dire, « ratifions, acceptons ou adhérons d'abord, et le reste on verra après »* alors que les meilleures pratiques exigent que chaque Etat fasse au préalable ***un examen de précaution de son cadre institutionnel et juridique, prépare une stratégie d'accueil du nouvel instrument juridique et détermine les véhicules juridiques pertinents pour la mise en œuvre de l'accord international avant de se lancer dans les étapes suivantes qui concourent à l'entrée en vigueur***. Pour ce qui concerne notre protocole de Nagoya, les Etats africains qui n'ont pas encore déposer leur instrument de ratification, d'acception ou d'accession audit Protocole devraient déjà passer à l'élaboration des véhicules juridiques indispensables(loi spécifique ou non sur la diversité biologique, réglementation, contractualisation, convention, etc) pour mieux encadrer l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles, et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Cette tâche n'est pas aisée, car de nombreux défis sont à relever. Ils vont de la définition des termes en rapport avec le contexte national, de la délimitation du champ d'application des lois et règlements, de la gouvernance, des moyens à mettre en œuvre pour assurer l'effectivité des lois et règlements y compris la traçabilité des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles.

Brice Séverin PONGUI, Expert en Intelligence Juridique
Membre de la Commission du droit de l'environnement de l'UICN.
E-mail : ponguilawyer@gmail.com

CEEAC
GOUVERNEMENT CONGOLAIS
CHAMBRE CONSULAIRE DE
REACEV
APNU
CPCAF
la francophonie

FORUM INTERNATIONAL
Green Business

5ème Edition
20, 21 et 22 mai 2014
Pointe-Noire, République du Congo

LES DÉFIS DE L'ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE CENTRALE :
PRODUIRE, TRANSFORMER, CONSOMMER LOCAL & SOUS-REGIONAL

Contacts du Comité d'organisation permanent
Tél : +242 22 294 12 80
Email : forumgreenbusiness@gmail.com
Pointe-Noire, République du Congo

Gambou Universal Tiling

Nos Services

Architecture, Bâtiments et Construction des ponts, fabrication des briques, menuiseries bois et aluminium, fabrication des mosaïques, revêtement intérieur et extérieur, inspection de sécurité des travaux civils.

by houseperfect.net

Cape Town- Afrique du Sud :
648th Avenue Boston Bellville
Tel: (+27) 0761021751/ 0746844054
Brazzaville- Congo : (+242) 055406 703

sales@ gambou.co.za
joseph@gambou.co.za
josephgildasgambou@yahoo.fr

www.gambou.co.za